

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de septembre à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du trois septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 07

Présents : Mmes Charlyne Breton, Marie-Christine Langrené

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Florent Gignon, Warwick Wilkins, Guillaume Landa,

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 04

Absent(es) excusé(es) : Marianne Cantais, Patricia Simon, Sophie Laurent, Fabrice Bureau

Secrétaire de séance : Marie-Christine Langrené

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2018.



DÉLIBÉRATION N°23/2018

CONVENTION POUR LA GESTION PROVISOIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Suite à l'avis favorable de la commission de délégation du service public, réunie le 7 septembre 2018 à 20 heures

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, approuve le projet de Convention pour la gestion provisoire du service public d'eau potable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.



DÉLIBÉRATION N°24/2018

SPECTACLE DE NOËL 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le maire à chercher une animation pour le samedi 15 décembre 2018, jour de l'arbre de Noël et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire et à régler le montant de la prestation.



DÉLIBÉRATION N°25/2018

JOUETS DE NOËL 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide :

- D'offrir un bon d'achat d'une valeur de 23€ par jouet et par enfant à utiliser au magasin SAJOU de Neufchâtel-en-Bray. Les parents devront se déplacer et choisir eux-mêmes le cadeau de leur enfant. Ils auront la possibilité d'ajouter au maximum la somme de 7 euros à ce bon d'achat (soit 30€ maximum par jouet)
- Les cadeaux seront distribués à chaque enfant présent le samedi 15 décembre 2018, jour de l'arbre de Noël.



DÉLIBÉRATION N°26/2018

FÊTE DE FIN D'ANNÉE : ANCIENS 2018

Comme chaque année, un présent est offert aux aînés (personne de plus de 70 ans) lors des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide, comme l'an passé :

- D'offrir une bouteille de Champagne pour les hommes et pour les femmes.
- Les bouteilles seront distribuées le jour de la fête (samedi 15 décembre 2018) aux personnes présentes. Les bouteilles non prises ce jour seront à prendre en mairie.



DÉLIBÉRATION N°27/2018

CHOIX DU TRAITEUR POUR LE BANQUET DES ÂÎNÉS

Cette année le banquet des aînés aura lieu le dimanche 11 novembre 2018. Il est proposé de prendre le même traiteur que les années précédentes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de garder le même traiteur, soit Xavier HAUVILLE

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

TRAITEUR de Rouen, et autorise Monsieur le Maire à demander des devis pour le choix du menu.



DÉLIBÉRATION N°28/2018 **CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018**

Le principe du concours des maisons fleuries est reconduit comme l'année dernière : les membres du jury ont visité les habitations de la commune et ont fait une sélection. Les propriétaires des maisons fleuries retenus seront récompensés sous forme de bons d'achat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, décide de récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 2018 par des plantes et des bons d'achat comme suit :

Catégorie 1 : N'ayant pas été récompensé l'année dernière

- Le 1^{er} lot : 40 euros en bons d'achat.
- Le 2^{ème} lot : 30 euros en bons d'achat
- Les 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} lots : 20 euros en bons d'achat

Catégorie 2 : ayant reçu une récompense l'année dernière

- Les 3 premiers lots : une plante

Les bons d'achat seront valables jusqu'au 15 juin 2019.



DÉLIBÉRATION N°29/2018 **RÉPARATION DES CLOCHES DE L'ÉGLISE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à régler toutes les factures de réparation faites par l'entreprise Bodet concernant les cloches de l'église et accepte les remboursements d'assurance de Groupama suite au sinistre.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un point est fait sur les demandes de subvention effectuées pour les travaux de sécurisation
- Date du repas des aînés : Dimanche 11 novembre 2018
- Problème de casse de plaques sur la voirie privée allant à la rivière
- Des entreprises sont contactées pour divers dysfonctionnement dans la salle des fêtes
- Déchetterie : il n'y a plus d'accès à la déchetterie de Neufchâtel pour les habitants de Bures-en-Bray

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.



Dates à retenir :



Banquets des anciens : Dimanche 11 Novembre 2018

Arbre de Noël : Samedi 15 Décembre 2018
à 17heures 30 à la salle des fêtes